

Appel à projets Capteurs quantiques - Edition 2023 -

Liste des Projets Sélectionnés (par ordre alphabétique) :

Acronyme et titre du projet		Coordinateur / Coordinatrice
EQUINE	Un réseau quantique de capteurs distribués	Laurent Labonté
EXODUS	Excitons et Phonons dans des matériaux de van der Waals comme capteurs quantiques de déformations	Stéphane Berciaud
FISSCO	Capteurs fibrés cryogéniques pour l'optomécanique avec de la lumière comprimée	Pierre-François Cohadon
Qfoil	Capteur quantique atomiquement fin	Vincent Jacques
SINFONIA	Mise en forme de diamant pour la fabrication de membranes et leur intégration dans des applications de détection quantique à forte valeur ajoutée	Jocelyn Achard
SINPHONY	SINGle-PHOnon NanoscopY	Ivan Favero

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions) ou par la notification des actes attributifs à ceux-ci.

Liste Complémentaire :

Acronyme et titre du projet		Coordinateur / Coordinatrice
DASH	Système hybride optomécanique à micro-ondes, pour détecter un seul transfert de chaleur de phonon dans le vide via des fluctuations quantiques	Xin Zhou
NHYCOSYS	Systèmes optomécanique hybride et non linéaire dans le régime de couplage fort	Maxime Richard
CryoMAX	Accélérométrie optomécanique hybride ultra-sensible large bande à l'aide de cristaux dopés terre rare	Anne Louchet-Chauvet
BotDQsens	Détection par microrobot neurologique équipé d'un capteur quantique en diamant	Quentin Francois

Paris, le 27 juillet 2023

Le Président Directeur général

Thierry Damerval

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions) ou par la notification des actes attributifs à ceux-ci.

